



Régime du Groupe de clients privilégiés Programme de gestion privée de patrimoine d'Open Access

Des rabais sur les frais sont maintenant offerts aux ménages

Rabais applicables aux comptes

Le Programme de gestion privée de patrimoine d'Open Access lancé en 2017 par le biais de notre Groupe de clients privilégiés permet aux investisseurs de tirer parti de coûts réduits dans l'ensemble de leurs comptes lorsque leur patrimoine s'élève à 125 000 \$ ou plus. Les comptes admissibles incluent les RER, les CELI, les CRI et les comptes non enregistrés.

De vraies économies



Le rabais s'applique aux comptes admissibles



Vous continuez de profiter d'une gestion de portefeuille spécialisée



Votre conjoint(e) ou les membres de votre famille résidant à la même adresse que vous peuvent transférer leurs comptes depuis d'autres institutions financières et bénéficier des prix réduits



Pour favoriser la croissance, les frais de gestion par palier offrent des réductions additionnelles lorsque les actifs s'élèvent à 250 000 \$ et 500 000 \$



Les rabais sur les frais s'appliquent chaque trimestre



Les cotisations peuvent s'effectuer en toute simplicité au moyen des services bancaires en ligne. * Pour en savoir plus à ce sujet, consultez : <https://www.openaccessltee.com/Pour-cotiser-au-moyen-de-services-bancaires-en-ligne>

Actifs minimums	Frais annuels d'OAL (payés chaque mois par les membres)	Rabais annuel (versé trimestriellement aux participants)	Frais annuels nets d'OAL	Économies approximatives par an
125 000 \$ à 250 000 \$	1,45 %	0,55 %	0,90 %	688 \$ à 1 375 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	1,45 %	0,65 %	0,80 %	1 625 \$ à 3 250 \$
500 001 \$ à 750 000 \$	1,45 %	0,75 %	0,70 %	3 750 \$ à 5 625 \$
750 001 \$ à 1 000 000 \$	1,45 %	0,85 %	0,60 %	6 375 \$ à 8 500 \$
1 000 001 \$ et plus	1,45 %	0,95 %	0,50 %	9 500 \$

Les comptes doivent être actifs afin de bénéficier du rabais sur les frais. Pour que votre compte demeure actif, vous devez effectuer une transaction financière ou mettre à jour votre Profil d'investisseur au moins une fois l'an. Vous pouvez remplir votre Profil d'investisseur en ouvrant une session dans votre compte en ligne ou en remplissant le formulaire de mise à jour du Profil d'investisseur au <https://www.openaccessltee.com/Formulaires>

Avantages additionnels – NOUVEAU

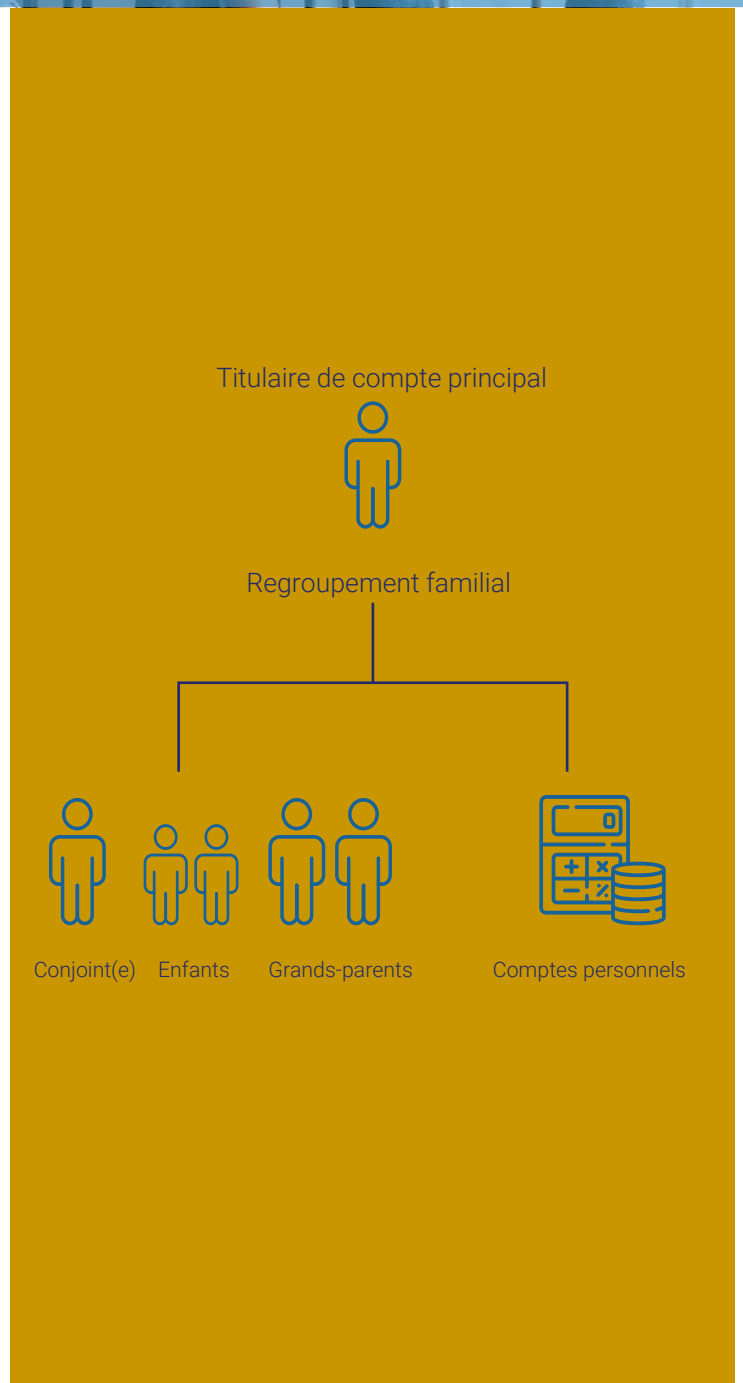
Recevez plus rapidement des réductions sur les frais en combinant vos actifs avec ceux de membres de la famille qui résident avec vous.

Le Programme de gestion privée de patrimoine d'Open Access comprend une option de regroupement familial intéressante qui vous permet d'offrir les avantages de la tarification préférentielle aux membres de votre famille qui résident à la même adresse que vous. En regroupant les comptes des membres de votre famille, vous pouvez également être admissible au rabais sur les frais si le total des actifs du ménage placés auprès d'Open Access limitée s'élève à 125 000 \$ ou plus dans l'ensemble des comptes admissibles. Toutes les personnes qui vivent sous un même toit peuvent maintenant profiter de meilleurs prix! Au fur et à mesure que le patrimoine de votre famille prend de l'ampleur, le rabais sur les frais d'Open Access fournit des occasions additionnelles d'économiser sur les frais.

Par « compte admissible », on entend un compte du Groupe de clients privilégiés qui vous appartient, qui appartient à votre conjoint(e), qui appartient à vous et à votre conjoint(e) conjointement, qui appartient à un ou des membres de votre famille résidant à la même adresse que vous, ou qui appartient à vos personnes à charge mineures. Le programme est réservé aux titulaires d'un compte du Groupe de clients privilégiés, à leurs conjoint(e)s, ainsi qu'aux membres de leur famille résidant à la même adresse qu'eux qui ne participent pas activement à un régime parrainé par une entreprise par le biais d'Open Access.

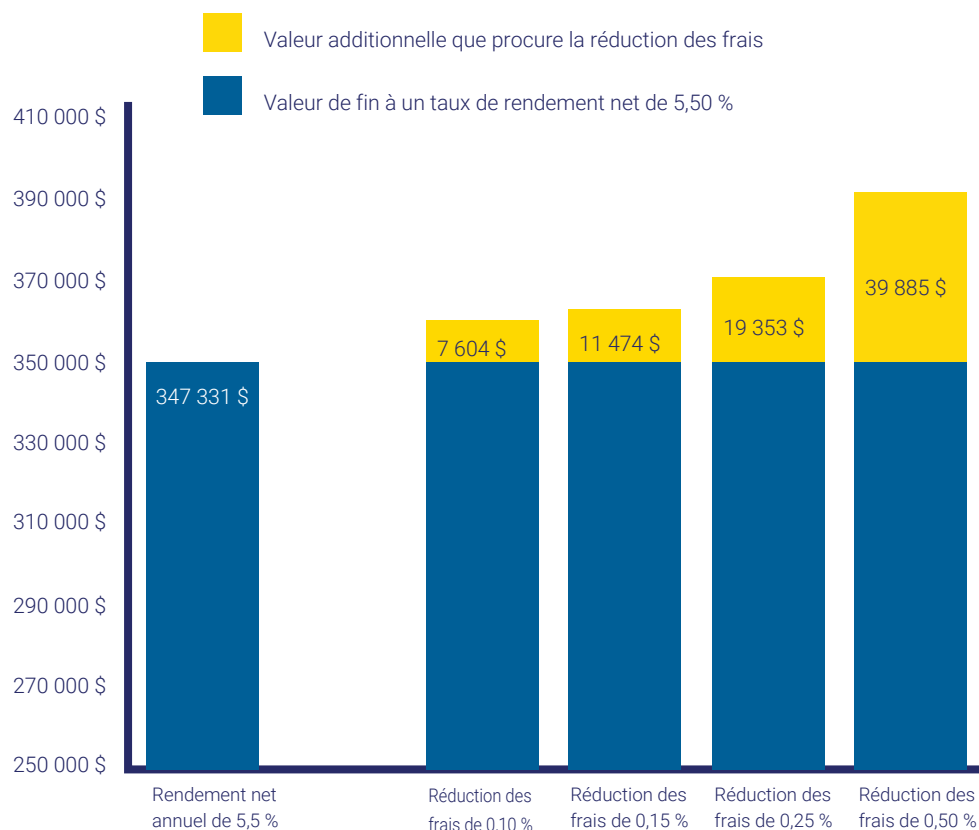
* Remplissez simplement le formulaire de demande pour établir un nouveau compte, puis soumettez le formulaire d'autorisation de liaison de comptes.

<https://www.openaccessltee.com/Formulaires>



L'incidence des frais

- Un investisseur effectue un dépôt initial de 25 000 \$ dans un portefeuille équilibré
- Chaque année subséquente, il cotise 3 000 \$ de plus
- Son portefeuille génère un rendement net de 5,5 % au cours des 30 prochaines années
- Une façon efficace d'augmenter l'épargne-retraite est de réduire les frais d'investissement
- Même de petites réductions des frais annuels peuvent avoir un grand impact



Une réduction des frais annuels de 0,50 % équivaut en valeur à plus de 13 ans de cotisations effectuées par l'investisseur

Même de modestes améliorations des frais d'investissement que vous payez peuvent fortement accroître l'effet de la composition. C'est comme une petite boule de neige qui devient une énorme masse neigeuse en roulant jusqu'au bas d'une pente.

Ce graphique illustre ce qui se produit lorsqu'un investisseur effectue une cotisation initiale de 25 000 \$ et des cotisations subséquentes de 3 000 \$ par an au cours des 30 prochaines années.

À un rendement net annuel de 5,5 %, les économies de cet investisseur fructifient pour créer un pécule considérable. Cependant, même une petite réduction des frais d'investissement donne lieu à des milliers de dollars additionnels au fil du temps.

Avec des rabais possibles sur les frais de 0,75 %, 0,85 % ou même 0,95 %, le Programme de gestion privée de patrimoine constitue une excellente occasion de rehausser de manière importante le patrimoine de votre famille.



Questions fréquemment posées

1. Qu'est-ce qu'un rabais sur les frais de gestion?

Un rabais sur les frais de gestion est la remise et le réinvestissement de parts supplémentaires dans le compte des membres. L'investisseur reçoit une distribution de parts supplémentaires du portefeuille CAP égale au montant du « rabais » auquel il a droit.

2. Quand et comment le rabais sur les frais de gestion sera-t-il versé?

Le rabais sur les frais de gestion s'accumulera quotidiennement tous les jours civils. Il sera versé au moyen d'une transaction de réinvestissement systématique des frais de gestion dans chaque compte de portefeuille CAP ou compte de ménage admissible vers le 10e jour ouvrable suivant la fin du trimestre.

3. Comment le rabais sur les frais de gestion sera-t-il calculé?

Le montant du rabais sur les frais de gestion sera calculé et cumulera quotidiennement au moyen de la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur marchande du fonds} \times \text{pourcentage proportionnel de la valeur marchande du fonds applicable} \times \text{taux de rabais sur les frais de gestion associé au palier approprié}}{\text{Nombre de jours dans une année}}$$

4. Que se passe-t-il lorsque les actifs du ménage sont établis en milieu de trimestre?

Si un membre vire des actifs en tout temps durant un trimestre en cours et qu'il détient en fin de trimestre le seuil minimum pour avoir droit au rabais sur les frais de gestion, il obtiendra le rabais sur la partie des frais payés dans le compte nouvellement ouvert.

5. Qu'arrive-t-il si un investisseur rachète ses actifs avant la prochaine date de versement du rabais sur les frais de gestion?

Le rabais sur les frais de gestion n'est versé que pour les comptes de membre qui contiennent encore des actifs au moment de l'application du rabais. Le calcul cumulatif quotidien du rabais sur les frais de gestion sera suspendu jusqu'à ce que le compte de portefeuille CAP ou le compte de ménage atteigne à nouveau le seuil minimum.

6. Qu'arrive-t-il si la valeur marchande passe sous le seuil de 125 000 \$?

Pour conserver la tarification préférentielle, les membres doivent maintenir des soldes minimums de 125 000 \$ dans l'ensemble des comptes admissibles (valeur comptable ou marchande). La valeur la plus élevée des deux déterminera l'admissibilité au Programme de gestion privée de patrimoine.

Modalités

- i. Les demandeurs indiqués ci-dessus reconnaissent que le calcul des frais de gestion par palier se fera à la réception du présent formulaire en bonne et due forme.
- ii. Les demandeurs indiqués ci-dessus reconnaissent qu'ils sont responsables de s'assurer que le présent formulaire est correctement rempli et que tous les comptes admissibles énumérés se conforment à la définition du terme « ménage ». Les demandeurs sont responsables aussi de toutes les erreurs ou omissions.
- iii. Toute modification apportée aux comptes admissibles (p. ex., la suppression ou l'ajout de comptes admissibles) aura une incidence sur l'admissibilité au Programme de gestion privée de patrimoine d'Open Access ainsi que sur les frais de gestion imputés.
- iv. La liaison de comptes admissibles peut être résiliée en tout temps en soumettant une version mise à jour du présent formulaire à Open Access limitée.
- v. Tout avis requis ou autorisé en vertu du présent formulaire doit être sous forme écrite et peut être remis à Open Access limitée par livraison, télécopieur ou courrier électronique comme précisé ci-dessous. Tout avis ainsi transmis sera réputé avoir été donné à la date de la transmission ou de l'envoi.